



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE MAYOTTE**

**Recueil**  
**des Actes Administratifs**  
**de la Préfecture de Mayotte (RAA)**

**Édition SPECIALE N° 99**

**Mois de : AOÛT 2017**

**DATE DE PARUTION : 3 AOÛT 2017**

**IMPORTANT**

**Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle ([raa@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:raa@mayotte.pref.gouv.fr))**

## SOMMAIRE Édition SPECIALE du 3 AOÛT 2017

<b>DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>SIGNE LE</b>	<b>Pages</b>
<b>Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction régionale des finances publiques de Mayotte</b>	<b>01/08/2017</b>	<b>1</b>



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAYOTTE**

SITE MARIAZE

AVENUE DE LA PRÉFECTURE

B.P. 501 97600 MAMOUZOU

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction régionale des finances publiques de Mayotte**

**Le directeur régional des finances publiques de Mayotte,**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 14 février 2012 portant création de la direction régionale des finances publiques ;

Vu le décret du 06 juin 2016 portant nomination de M Jean-Marc Leleu administrateur général des Finances Publiques, et l'affectant à la Direction Régionale des Finances Publiques de Mayotte ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques fixant au 30 août 2016 la date d'installation de M. Jean-Marc Leleu dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de Mayotte,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le service d'accueil du public de la Trésorerie Municipale de Mamoudzou sis rond point El Farouk de la Direction Régionale des Finances Publiques de Mayotte seront fermés à titre exceptionnel les jours suivants :

- Mercredi 2 août 2017 ;
- Mercredi 9 août 2017 ;
- Mercredi 16 août 2017 ;
- Mercredi 23 août 2017 ;
- Mercredi 30 août 2017.

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Mamoudzou, le 1<sup>er</sup> août 2017.

  
L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte,  
Jean-Marc LELEU.

  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

  
Thierry HUREAU  
Inspecteur divisionnaire  
des Finances publiques